ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Importante par le Shérif Civil et Receveur des Propriétés de la

Crescent Ice Company

I. Les lots de terre et machines, etc constituant l'usine connue comme la fabrique de la rue Victoire, dans l'îlet borné par l'avenue Champs-Elysées, les rues Marigny, Decatur (autrefois Victoire) et Chartres (autrefois Moreau).

II. L'Usine Principale et les écuries, etc., de ladite Compagnie, dans l'îlet borné par les rues Delord, Constance, Poeyfarré et Annonciation, avec toutes les machines, animaux, wagons, meubles de bureau, comptes ouverts, etc.

III. L'Usine etc., de ladite compagnie, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Antonine, Foucher et Annonciation.

DANS L'AFFAIRE DE LA

American Trust Company et Al.

VS

The Crescent Ice Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, division B—No 99,353 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et aussi en vertu d'un ordre de vente daté du 2 mars 1912 à moi adressé comme receveur de ladite Crescent Ice Company par ladite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division B, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 avril 1912, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

I

Sept lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et avantages y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Champs Elysées et les rues Marigny, Decatur (autrefois Victoire) et Chartres (autrefois Moreau).

Connus comme la Fabrique de la rue Victoire,

étant plus particulièrement décrits comme suit:

(1) Un lot de terre dans ledit District et îlet désigné par le numéro deux, sur un plan tracé par J. A. D Hemécourt, voyer, le 9 juillet 1842, et annexé à un acte passé pardevant L. T. Claire ancien notaire en cette ville, le 29 juillet 1842, et mesurant d'après ledit plan, vingt et un pieds quatre pouces et un quart [21 4 1/4] faisant face à la rue Decatur sur une profondeur de cent onze pieds, quatre pouces [111 4] entre lignes parallèles.

(2) Un certain lot de terre dans le même district et îlet désigné par le No 3 sur ledit plan, et mesurant dessus vingt et un pieds trois pouces trois quarts [21 3 3/4] de face à la rue Decatur sur quatre vingt neuf pieds, cinq pouces et trois quarts [89 5 3/4] de profondeur entre lignes parallèles.

(3) Un certain lot de terre dans le même district et îlet désigné par le numéro quatre sur ledit plan, mesurant vingt et un pieds trois pouces et quatre lignes [21 3 4] sur la rue Decatur, quatre vingt neuf pieds, cinq pouces et six lignes [89 5 6] et dix neuf pieds cinq pouces [19 5] de largeur dans le fond.

(4) Deux lots de terre situés dans le même district et îlet, lesquels dits lots sont désignés par les numéros cinq et six sur un croquis annexé à un acte de vente par V. P. Marmuche à T. L. Baynes ardevant Edgar Grima, notaire du 16 juillet 1846 dressé par Edgar Piché voyer daté du 30 mars 1846 lesquels dits lots sont contigus chacun et mesurant comme suit: lot No 5 vingt et un pieds six pouces quatre lignes [21 6 4] de face à la rue Decatur le même en largeur en arrière sur soixante dix neuf pieds cinq pouces quatre lignes [79 5 4] en profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 6 forme le coin des rues Decatur et Marigny et mesure vingt un pieds onze pouces deux lignes [21 11 2] de face à la rue Decatur le même en arrière sur soixante dix neuf pieds 5 pouces quatre lignes [79 5 4] en profondeur entre lignes parallèles.

5. Deux [2] lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, et bornés par la rue Decatur, l'avenue Champs Elysées, et les rues Chartres et Marigny désignés par les lettres A et D sur un plan dressé par Pilié et Murray, architects et voyers daté du 12 mars 1870, et déposé au bureau de W. I. Hodgson, encanteur, un croquis de quel plan est annexé à un acte passé pardevant Edward Barnett, ancien notaire en cette ville sous date du 7 juin 1870, lesquels lots mesurent suivant ledit croquis comme suit:

Le lot A mesure cinquante cinq pieds [55] de face à la rue Decatur sur une profondeur de cent vingt-six pieds neuf pouces [126 9] entre lignes parallèles.

Le lot D mesure vingt-et-un pieds quatre pouces [21 4] de face à ladite rue Decatur sur cent onze pieds quatre pouces [111 4] de profondeur entre lignes parallèles toutes mesures américaines.

Ensemble avec tous et singulièrement les bâtisses, machines, chaudières, machineries, instruments, outils et propriété réelle, personnelle et immobilière situées sur ou de quelque façon en rapport avec l'une ou l'autre des propriétés décrites ci-dessus, ou servies en rapport avec quelques commerces établis sur l'une ou l'autre des propriétés ci-dessus décrites.

II

(1) Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Delord, Constance, autrefois Foucher, Poeyfarré et Annonciation, laquelle portion de terre mesure trois cent un [301] pieds huit pouces de face à la rue Delord sur cent soixante pieds de profondeur de face à la rue Constance formant le coin des dites deux rues et bornée dans le fond par une allée de huit pieds de large commune audit lot et autres le dit lot de terre se composé du lot original No six à dix neuf les deux inclusits.

(2) Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 3 dans l'îlet borné par les rues Delord, Annonciation, Poeyfarré et Constance [autrefois Foucher] sur un croquis dressé par Jos. Pilié, daté du 19 août 1842 et annexé à un acte passé pardevant O. De Armas, ancien notaire en cette ville le 5 mars 1868. Ledit lot mesure suivant ledit croquis 23' 8" de face à la rue Delord sur une profondeur entre lignes parallèles de 26' 4" 6" ensemble avec la moitié d'un mur en briques lequel sépare la dite propriété de celle de Joseph Grasset ou mandataire.

(3) Un certain lot de terre, etc., dans le même district et îlet que la susdit dérit propriété, ledit lot étant désigné par le No 3 sur un plan dressé par W. F. Thompson, voyer en date du 7 janvier 1842, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, alors notaire en cette ville, ledit lot mesurant 23' 2" 3 1/2" de face à la rue Annonciation sur une profondeur entre lignes parallèles de 103' 8" de profondeur.

(4) Un certain lot de terre etc., désigné par le No 4, suivant un plan de W. F. Thompson, voyer du 7 janvier 1848, déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville. Ledit lot mesure 23' 2" 3 1/2" de face à la rue Annonciation sur 103' 8" de profondeur entre lignes parallèles, les bâtisses qui s'y trouvent étant désignés par le numéro municipal 1011 rue Annonciation.

(5) Un certain lot de terre etc., contigu à la propriété ci-dessus décrite, désigné par le numéro 5 sur le plan sus-mentionné, lequel dit lot mesure 23' 2" 3 1/2" de face à la rue Annonciation sur une profondeur de 103' 8" entre lignes parallèles.

Le lot D mesure vingt-et-un pieds quatre pouces [21 4] de face à ladite rue Decatur sur cent onze pieds quatre pouces [111 4] de profondeur entre lignes parallèles toutes mesures américaines.

Ensemble avec tous et singulièrement les bâtisses, machines, chaudières, machineries, instruments, outils et propriété réelle, personnelle et immobilière situées sur ou de quelque façon en rapport avec l'une ou l'autre des propriétés décrites ci-dessus, ou servies en rapport avec quelques commerces établis sur l'une ou l'autre des propriétés ci-dessus décrites.

(1) Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Delord, Constance, autrefois Foucher, Poeyfarré et Annonciation, laquelle portion de terre mesure trois cent un [301] pieds huit pouces de face à la rue Delord sur cent soixante pieds de profondeur de face à la rue Constance formant le coin des dites deux rues et bornée dans le fond par une allée de huit pieds de large commune audit lot et autres le dit lot de terre se composé du lot original No six à dix neuf les deux inclusits.

(2) Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 3 dans l'îlet borné par les rues Delord, Annonciation, Poeyfarré et Constance [autrefois Foucher] sur un croquis dressé par Jos. Pilié, daté du 19 août 1842 et annexé à un acte passé pardevant O. De Armas, ancien notaire en cette ville le 5 mars 1868. Ledit lot mesure suivant ledit croquis 23' 8" de face à la rue Delord sur une profondeur entre lignes parallèles de 26' 4" 6" ensemble avec la moitié d'un mur en briques lequel sépare la dite propriété de celle de Joseph Grasset ou mandataire.

(3) Un certain lot de terre, etc., dans le même district et îlet que la susdit dérit propriété, ledit lot étant désigné par le No 3 sur un plan dressé par W. F. Thompson, voyer en date du 7 janvier 1842, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, alors notaire en cette ville, ledit lot mesurant 23' 2" 3 1/2" de face à la rue Annonciation sur une profondeur entre lignes parallèles de 103' 8" de profondeur.

(4) Un certain lot de terre etc., désigné par le No 4, suivant un plan de W. F. Thompson, voyer du 7 janvier 1848, déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville. Ledit lot mesure 23' 2" 3 1/2" de face à la rue Annonciation sur 103' 8" de profondeur entre lignes parallèles, les bâtisses qui s'y trouvent étant désignés par le numéro municipal 1011 rue Annonciation.

(5) Un certain lot de terre etc., contigu à la propriété ci-dessus décrite, désigné par le numéro 5 sur le plan sus-mentionné, lequel dit lot mesure 23' 2" 3 1/2" de face à la rue Annonciation sur une profondeur de 103' 8" entre lignes parallèles.

(6) Un certain lot de terre, etc., dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet 121, borné par les rues Poeyfarré, Delord, Annonciation et Foucher (Constance). Ledit lot est désigné par le numéro 3 sur un plan de Jos. Pilié en date du 21 janvier 1841, annexé à un acte passé pardevant Félix Grima, ancien notaire de cette ville, le 25 janvier 1841, et mesure 20 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Poeyfarré sur 124 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur, ensemble avec l'usage d'une allée de huit pieds de large courant de la rue Annonciat on à la rue Foucher, comme audit lot et autres.

Ensemble avec tout et singulier les bâtisses, machines, chaudières, machineries, appareils, outils, véhicules, chevaux, et propriété réelle et personnelle et autres situés ou de quelque façon en rapport avec n'importe quel des propriétés ci-dessus décrite, ou usité en rapport avec n'importe quel commerce sur n'importe quel des dites propriétés ci-dessus décrite.

Le tout des deux II propriétés précédentes consistant de l'Usine principal et écurie de la

Crescent Ice Company

avec toutes les machines, animaux, wagons, meubles de bureau, comptes courants, etc., d'après l'inventaire détaillé fait par James J. Woulfe, notaire le 26 février 1912 et enregistré dans l'affaire ci-dessus le 2 mars 1912.

III

Sept lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Antonine, Foucher et Annonciation désigné comme lots Quatorze, Quinze, Seize, Dix-sept, Dix-huit, Dix-neuf et Vingt de l'îlet No 106 sur un devis dressé par S. G. Del Isle, voyer, sous la date du 3 novembre 1891 annexé à un acte passé pardevant Benjamin Ory, notaire, le 14me jour d'avril 1892 d'après lequel dit plan les dits lots sont contigus et mesurant comme suit à savoir: Les dits lots Nos 14 à 19 inclusivement mesurant chacun trente deux pieds et cinq lignes [32 0 5] de face à la rue Tchoupitoulas, trente et un pieds, trois pouces [31 3] dans le fond sur les profondeurs suivantes à savoir: Le lot No 14 ayant cent trente sept pieds cinq pouces et six lignes [137 5" 6] de profondeur sur le côté le plus près de la rue Foucher le distant du lot No 13, et cent trente pieds quatre pouces et une ligne [130 4" 1] de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 14, et cent vingt-trois pieds deux pouces et trois lignes [123 2" 3] de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 16, ledit lot No 16 ayant cent vingt-trois pieds deux pouces trois lignes [123 2" 3] de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 15, et cent seize pieds six lignes [116 0" 6] de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 17, ledit lot No 17 ayant cent trente huit pieds huit pouces deux lignes [138 8" 2] en profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 16, et cent trente-et-un pieds six pouces quatre lignes [131 6" 4] en profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 18, ledit lot No 18 ayant cent trente et un pieds six pouces et quatre lignes [131 6" 4] de profondeur sur le lot le divisant du lot No 17, et cent vingt quatre pieds, quatre pouces et sept lignes [124 4 7] de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 19, ledit lot No 19 ayant cent vingt quatre pieds quatre pouces et sept lignes [124 4 7] de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 18, et cent dix sept pieds trois pouces et une ligne [117 3 1] de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 20 et ledit lot No 20 formant le coin des rues Tchoupitoulas et Antonine et mesurant trente deux pieds six lignes (32' 6") de face à la rue Tchoupitoulas, trente-et-un pieds trois pouces 31 3 en largeur dans le fond, sur cent dix-sept pieds trois pouces une ligne 117 3" 1 en profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 19 et cent dix pieds un pouce quatre lignes 110' 1" 4 en profondeur et façade à la rue Antonine.

Ensemble avec toutes et singulièrement les bâtisses, machines, chaudières, machineries, appareils, outils et propriété réelle et personnelle et divers, situés dessus ou de quelque façon en rapport avec n'importe laquelle des propriétés ci-dessus décrites ou usité en rapport avec le commerce sur n'importe desquelles dites propriétés ci-dessus décrites.

Saisi dans l'affaire ci-dessus sous le writ de saisie et vente et aussi en mes mains comme Receveur de la Compagnie défenderesse.

Conditions—Comptant, l'acquéreur au moment de l'adjudication fera un dépôt de 10 0/0 sur le prix d'achat.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans et Receveur de la Compagnie défenderesse dans l'affaire ci-dessus.
McCloskey & Benedict avocats.
3 mars—3 5 8 15 22 29—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Saheed Nami vs Rajah Samaha.

VINGT-SEPTIEME COUR JUDICIAIRE de District Paroisse Ascension.—No 1626—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Vingt-septième Cour Judiciaire de District paroisse Ascension dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 19 mars 1912 à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droit, titre et intérêt de Rajah Samah, de endeur dans la susdite affaire, dans et à l'affaire de Rajah Samaha versus Nohon Saik No 94 819 du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans et au jugement ci-dessus rendu.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Harry P. Saeed, avocat pour le demandeur.
7 mars—7 12 15 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

De Propriété Améliorée de Valeur du Deuxième District.

Portant le No Municipal 512 rue Hôpital (maintenant rue Gouverneur Nicholls), entre les rues Decatur et Chartres.

Succession de Philippina Miller, veuve de Frederick Gebhauer et veuve en second mariage de Walter B. Abel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, Div. A—No 98,867—En vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 8 février 1912 et signé le 8 février 1912, ordonnant la vente de la propriété ci-dessous décrite pour effectuer un partage entre les co-propriétaires à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 14 mars 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Hôpital, Chartres, Decatur et Ursulines, mesurant vingt-quatre pieds de face à la rue Hôpital sur quatre-vingt-dix pieds huit pouces, ou plus, de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, l'acquéreur au moment de l'adjudication fera un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Phil'p J. Patorno, avocat
10 fév—10 16 23—mars 1 8 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Premier District.

Le tout constituant l'usine de la Southern Extracting Company, sur la rue Perdido, entre les rues Gravier et Miro (îlet rue Gravier).

Charles D. McGrath vs The Southern Extracting Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 98,703—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 21 mars 1912 à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre avec toutes les bâtisses, etc., dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Galvez, Miro et Gravier. Les Nos 3 et 4 sont contigus et mesurant chacun vingt-neuf pieds dix pouces de face à la rue Perdido sur cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 3 étant le troisième lot du coin de la rue Galvez.

Etant la même propriété acquise par la Southern Extracting Company de Thomas J. Cook, par acte passé pardevant Milner, notaire, le 23 août 1905, enregistré le 22 août 1905, livre des transfert, n 20, folio 31.

Ensemble avec tous les machines sur ladite propriété et immeuble par destination.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant, l'acquéreur au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de dix pour cent du prix de la vente.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Josiah Grosz, avocat pour le demandeur.
16 fév—16 23—mars 1 8 15 20 21

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE

Chas J. Gollmer vs Emma Elmore, femme sole

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 51,835—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Juge de la Division B, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, dans mon entrepôt, Nos 727 à 731 rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans la Deuxième District de cette ville, le JEUDI, 21 mars 1912 à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite à savoir: Deux Lits et Matelas, un Garde Robe, une Table de Toilette dessus marbre, un Lavabo dessus marbre, six Chaises, un Sofa, Tables etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant.—D. BEADY, Constable de la Premiere Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
Râtisse de la Nouvelle Maison de Cour.—Howell Carter, Jr, avocat pour le demandeur.
10 mars—10 15 21

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété de valeur améliorée du Sixième District.

Portant le No municipal 4932 rue Laurel, entre les rues Robert et Upperline.

Dryades Building and Loan Association vs Jules W. Markal.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 98,699—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 14 mars 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 139, borné par les rues Robert, Upperline, Jersey maintenant Annonciation et Laurel, désigné sur un plan dressé par C. U. Lewis, député voyer de ville, le 10 février 1899, annexé à un acte de vente à la Mutual Building and Homestead Association, d'après un acte pardevant Jos. D. Taylor notaire, daté du 29 mars 1899, par la lettre M, lequel lot commence à une distance de soixante pieds de l'encoignure des rues Robert et Laurel, et mesure trente pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt-trois pieds trois pouces et est composé du tout du lot original No 19 et d'une portion du lot original No 21.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Joseph F. Walton, avocat pour la demanderesse.
10 fév—10 16 23—mars 1 8 14

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété de valeur améliorée du Septième District,

Formant le coin des rues Deuxième (maintenant Maple) et Hillary,

Portant le No municipal 7537 rue Maple et Nos 801, 803 et 813-815 rue Hillary,

American Homestead Company vs Salvatore Tricalli.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 99,491 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 21 mars 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Septième District de cette ville, désigné comme lot No dix-neuf d'après plan dressé par Hedlin et Schlarbaum, voyers, en date du 27 mai 1854, et déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire, d'après plan No 183, ledit lot mesure vingt huit pieds de face à la rue Clara sur cent vingt-six pieds sept pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
Joseph F. Walton, avocat pour la demanderesse.
1er mars—1 8 15 22 29—avril 3 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriétés de Valeur du Troisième District.

Francis D. Charbonnet, Jr., vs Progressive Realty Co., Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — No 99,578 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, le procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 avril 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, comprenant la rue Enghein, maintenant l'avenue Lafayette, Levée maintenant N. Peters, Victory, maintenant Decatur et Port, désigné par le No 6 sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté du 27 janvier 1860 déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire, en cette ville; comme plan No 35, de son livre de plans No 6, le dit lot de terre mesurant six pieds de face à la rue Enghein, maintenant Lafayette, sur une profondeur de vingt neuf pieds deux pouces et une ligne perpendiculaire à la rue Enghein, vingt six pieds cinq pouces et quatre lignes sur une seconde ligne, courant diagonalement vers la rue Decatur, maintenant Decatur, et seize pieds deux pouces sur une troisième ligne perpendiculaire à la rue Enghein, maintenant l'avenue Lafayette, et une profondeur sur le côté le plus près de la rue Victoire, maintenant Decatur, de vingt-neuf pieds deux pouces et deux lignes sur une ligne perpendiculaire à la rue Enghein, maintenant la rue Lafayette, et une alliée pour l'usage du dit lot, et le lot No 7, vingt-sept pieds cinq pouces sur une deuxième ligne s'étendant diagonalement vers la rue Victoire, maintenant la rue Decatur et seize pieds un pouce sur une 2me ligne s'étendant vers la rue Victoire, maintenant Decatur, et de seize pieds trois pouces sur une troisième ligne perpendiculaire à la rue Enghein, maintenant l'avenue Lafayette et dix huit pieds cinq pouces de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec l'usage d'une allée ci-dessus mentionné.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No 5 sur ledit plan de D'Hémécourt, le 27 janvier 1860, et mesurant dix-neuf pieds neuf pouces de face à la rue Enghein maintenant l'avenue Lafayette, sur une profondeur sur une ligne perpendiculaire à la rue Lafayette, divisant ledit lot No cinq du lot No 4 de vingt-neuf pieds deux pouces de vingt sept pieds un pouce sur une 2me ligne s'étendant vers la rue Victoire, maintenant Decatur, et de seize pieds trois pouces sur une troisième ligne perpendiculaire à la rue Enghein, maintenant avenue Lafayette, et sur une profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Victoire, maintenant Decatur, de vingt neuf pieds deux pouces et une ligne perpendiculaire à la rue Enghein, maintenant Lafayette de vingt six pieds cinq pouces et quatre lignes sur une deuxième ligne s'étendant diagonalement vers la rue Victoire, maintenant rue Decatur et de seize pieds deux pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue Enghein, maintenant avenue Lafayette et dix huit pieds quatre pouces dans le fond.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, comprenant la rue Enghein, maintenant l'avenue Lafayette, Levée maintenant N. Peters, Victory, maintenant Decatur et Port, désigné par le No 6 sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté du 27 janvier 1860 déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire, en cette ville; comme plan No 35, de son livre de plans No 6, le dit lot de terre mesurant six pieds de face à la rue Enghein, maintenant Lafayette, sur une profondeur de vingt neuf pieds deux pouces et une ligne perpendiculaire à la rue Enghein, vingt six pieds cinq pouces et quatre lignes sur une seconde ligne courant diagonalement vers la rue Decatur autrefois Victory et quinze pieds huit pouces sur une troisième ligne parallèle à la rue Decatur autrefois Victory et par une profondeur sur la ligne séparant ledit lot du No 10 le plus près de la rue N. Peters autrefois Levée, de vingt neuf pieds deux pouces et sept lignes sur une ligne perpendiculaire à la l'avenue Lafayette autrefois Enghein de vingt sept pieds trois pouces et sept lignes sur une ligne courant parallèle à la rue N. Peters autrefois Levée et dix sept pieds huit pouces sur la ligne du fond.

4° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, étant situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet désigné par le numéro municipal 16, borné par les rues Victoire, maintenant Decatur, Enghein, maintenant avenue Lafayette, sort Levée, maintenant N. Peters, désigné par la lettre A sur un croquis de A. D'Hémécourt, voyer, daté du 7 nov. 1856, et d'après ledit croquis ledit lot mesure cinquante et un pieds trois pouces et deux lignes de face à la rue Enghein maintenant avenue Lafayette soixante douze pieds cinq pouces de profondeur et façade sur la rue Victory maintenant Decatur, vingt-neuf pieds trois pouces de profondeur de l'autre côté, deux sur une ligne oblique vers la rue Victory maintenant Decatur, sur une seconde profondeur de vingt cinq pieds sept pouces et de la une troisième profondeur de quinze pieds huit pouces et soixante douze pieds quatre pouces et six lignes sur la ligne du fond.

11° Et toute la machinerie, réservoirs, appareils, machines, pompes contenus sur les lieux ci-dessus décrits et achetés par ladite compagnie de John A. Wogan et als par acte pardevant Robert Légier, notaire daté du 5 novembre 1906.

Toutes les susdites propriétés foncières ayant été achetées par la New Orleans Tank, Storage et Transportation Co., par cinq plusieurs actes passés pardevant Robert Légier, notaire, le 16 octobre 1906 18 octobre 1906, 20 octobre 1906 2 novembre 1903 et 3 novembre 1906.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur de chaque propriété devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Dart, Kernan et Dart, avocats pour le demandeur.
2 mars—2 3 8 15 22 29—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété de Valeur du Troisième District.

James P. Butler Jr, agent vs Wogan Brothers Incorporated.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 97,678—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 4 avril 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1—Un certain lot de terre avec les bâtisses, etc., droits, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, JEUDI, le 4 avril 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1—Un certain lot de terre avec les bâtisses, etc., droits, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No Seize, borné par les rues Peters Decatur, Port et l'avenue Lafayette, commençant à une distance d'environ cent treize pieds et six pouces de l'encoignure des rues Peters et Port, et mesurant environ vingt deux pieds et huit pouces de face à la rue Peters sur cent six pieds et sept pouces en profondeur.

2—Un certain lot de terre avec les bâtisses, droits etc., situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, ledit lot commençant à une distance d'environ 90 pieds 10 pouces, de l'encoignure des rues Peters et Port mesurant environ vingt-deux pieds 8 pouces de face à la rue Peters sur une profondeur de cent dix-sept pieds quatre pouces sur la ligne du côté vers la rue Port, quarante six pieds et six pouces sur la ligne du fond, parallèle à la rue Peters et s'étendant vers l'avenue Lafayette, dix pieds et neuf pouces sur la ligne du côté parallèle à l'avenue Lafayette et s'étendant vers la rue Peters vingt-deux pieds et huit pouces sur une ligne du fond parallèle à la rue Peters et s'étendant vers la rue Port, et cent six pieds et sept pouces sur la ligne du côté parallèle à l'avenue Lafayette, et s'étendant à la rue Peters.

3—Un certain lot de terre, avec les bâtisses, etc., droits, etc., situé dans le même District et îlet que la propriété premièrement décrite, commençant à une distance d'environ soixante huit pieds et deux pouces de l'encoignure des rues Nord Peters et Port, et mesurant vingt-deux pieds et huit pouces de face à la rue Peters sur cent six pieds et sept pouces de profondeur.

4— Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses etc., voies, etc., situé dans le même District et îlet que la propriété premièrement décrite, lequel lot formant l'encoignure des rues Peters et Port et mesurant d'après un plan de L. H. Pilié, voyer, daté du 30 août 1880, annexé à un acte, passé pardevant Charles T. Soniat, notaire, le 3 septembre 1880, soixante neuf pieds deux pouces de face à la rue Peters, soixante huit pieds deux pouces et une ligne sur la ligne du fond, cent pieds cinq pouces et six lignes en profondeur sur la ligne du côté vers l'avenue Lafayette, et cent pieds, onze pouces et six lignes de profondeur et façade à la rue Port.

5—Une autre portion de terre située dans le fond du lot ci-dessus décrit comme No 4 mesurant sur le même plan soixante quatre pieds, sept pouces et quatre lignes de face à la rue Port, soixante-dix neuf pieds, cinq pouces et deux lignes de largeur sur la ligne du fond, soixante quatre pieds sept pouces et six lignes de profondeur sur la ligne du côté vers la rue Decatur et soixante-huit pieds deux pouces et une ligne de profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Peters.

6. Une autre portion de terre située dans les mêmes district et îlet que celle ci-dessus décrite, commençant à une distance d'environ soixante sept pieds sept pouces et six lignes du coin des rues Decatur et Port, et mesurant soixante-sept pieds sept pouces trois lignes de face à la rue Decatur, cent soixante cinq pieds neuf pouces trois lignes sur la ligne de côté contigu à l'avenue Lafayette, quarante six pieds six pouces sur une ligne du fond parallèle à la rue Decatur, s'étendant vers la rue Port, de la six pieds et neuf pouces sur une autre profondeur, de la vingt-deux pieds et huit pouces sur une deuxième ligne du fond parallèle à la rue Peters et s'étendant vers la rue Port, et cent soixante-quatorze pieds onze pouces et six lignes sur la ligne contigue à la rue Port.

7—Un certain lot de terre, avec les bâtisses, droits, etc., situé dans le même district et îlet que les lots ci-dessus décrits, ledit lot commençant à une distance d'environ cent trente-cinq pieds trois pouces de l'encoignure des rues Port et Decatur et est désigné par le numéro quatre sur un plan de E. Castaing, daté du 5 avril 1854, déposé en l'étude de A